



PROJET DU CNEAP

2018

2023

**Éduquer,
Former,
Agir
pour nos Territoires**



Préambule

Né en 1975 du souhait des responsables de l'UNEAP et de la FFNEAP qui entendaient ainsi « assurer entre elles une meilleure coordination ainsi qu'une représentation unique auprès des pouvoirs publics », le CNEAP est la composante agricole de l'Enseignement Catholique. Les textes statutaires qui organisent le CNEAP sont en cohérence avec ceux qui structurent l'Enseignement Catholique en général. Conformément aux dispositions du Statut de l'Enseignement Catholique, des représentants du CNEAP participent aux structures et aux instances de l'Enseignement Catholique, tant au niveau national, régional que diocésain. La réciprocité est aussi vraie. Les relations complémentaires, toujours à conforter entre les établissements relevant du ministère de l'Agriculture et ceux relevant du ministère de l'Éducation nationale renforcent ainsi la richesse des formations offertes par notre Institution.

C'est dans cet élan partagé que s'inscrit l'ambition du CNEAP : « Éduquer, Former, Agir pour nos Territoires ».

Qui est le CNEAP ?

Identité, valeurs, missions, organisation, ...

UN RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS EN RÉGIONS, 4 PILIERS PORTANT SA VOCATION ET SON ACTION

1. Le CNEAP est une fédération d'établissements catholiques, organisés en réseau, partageant des valeurs communes au service des territoires, ayant passé contrat avec l'État, engagée auprès des collectivités territoriales et des branches professionnelles :

- il est structuré en CNEAP-Régions coordonnés par les instances nationales ;
- il met à la disposition de ses adhérents des ressources humaines en région (les délégués régionaux : DREAP), au niveau national (Paris, siège de la fédération) et dispose d'un organisme de formation, l'IFEAP.

2. Le CNEAP est reconnu :

- par ***l'Enseignement Catholique***, comme l'une des familles qui le composent¹, il participe à ses instances et contribue à leur vitalité : Comité national, Commission permanente, CREC, CAEC ou CODIEC...
- par ***le ministère chargé de l'Agriculture***, dont il est un interlocuteur privilégié en tant « fédération nationale représentative d'associations responsables d'établissements d'enseignement agricole »² ;
- par ***le ministère chargé du Travail***, en qualité de branche professionnelle et à ce titre susceptible d'accueillir des établissements agricoles partageant des thématiques communes ;
- par ***l'histoire de sa fondation*** : alliance de la FFNEAP (fédération d'associations) et de l'UNEAP (syndicat de chefs d'établissement).

3. Les 3 valeurs partagées exprimées dans le projet de 2008 restent vivantes : **liberté responsable, ambition humaine et éducative, engagement solidaire**. Elles sont affirmées dans la *Charte du CNEAP* signée par tous les adhérents.

4. Le CNEAP se situe comme « une institution, un réseau et un mouvement de dimension nationale » (*Charte du CNEAP de 2008, point III*). Ainsi, le CNEAP a la nature d'une « communauté de communautés professionnelles et éducatives ».

5. Le CNEAP assume, au nom de ses adhérents qui la lui confient, une responsabilité fédérative qui lie chacun de ses membres en un projet commun : les dispositions de l'enseignement social de l'Église y sont actives : **solidarité, subsidiarité et collégialité**.

¹ Statut de l'Enseignement catholique : §280.

² Code rural, L. 813-4.

6. Les établissements du CNEAP remplissent cinq **missions** que le livre VIII du *Code rural*³ leur assigne :

- assurer une **formation** générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'**animation** et au **développement des territoires** ;
- contribuer à l'**insertion** scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de **développement**, d'**expérimentation** et d'**innovations agricoles et agroalimentaires** ;
- participer à des actions de **coopération internationale**, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Les instances régionales et nationale du CNEAP les promeuvent aussi par leurs actions.

Pour notre réseau, ces 5 missions trouvent leur plein sens du fait qu'elles sont animées par une **6^{ème} mission**, mue par l'Enseignement Social de l'Église et l'invitation du Pape François d'encourager l'humanité à une conversion vers une écologie intégrale de la personne⁴.

7. Les établissements du CNEAP se reconnaissent aussi comme **lycées des territoires**⁵, appuyant leur action sur 4 **pilliers** :

- l'établissement est un centre de ressources pour ses territoires d'appartenance ;
- l'établissement est une communauté professionnelle qu'animent des personnes et des acteurs sociaux ;
- l'établissement incarne les valeurs éducatives spécifiques d'une formation professionnelle qui cherche à promouvoir un **être-ensemble professionnel** ;
- l'établissement coopère à l'international pour un développement réciproque.

8. Les établissements du CNEAP déploient leur vocation dans de multiples directions :

- en s'ouvrant à d'autres voies de formations que celles prévues par le contrat avec l'Etat : développement de parcours en formation continue, mise en œuvre de formations par alternance. Cette diversification des voies de formation suscite l'instauration de liens avec d'autres ministères, nourrit une offre multiforme de services aux territoires, renforce la coopération avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques de proximité ;
- en développant des activités à forte dimension éducative, favorisant leur intégration dans le territoire par l'apport d'une réponse appropriée aux attentes exprimées par les acteurs locaux.

9. Les 3 verbes de l'intitulé du projet, « *éduquer, former et agir* » sont reconnus comme étant les **axes** de tous les projets des établissements et des CNEAP-Région. En accompagnant le développement des actions à leur service, ils sont « **pour** les territoires » et leur population.

10. Par les 9 points qui précèdent, le CNEAP affirme sa place à la fois comme : composante du service public d'éducation, partenaire socioprofessionnel des Pouvoirs Publics et pôle d'expertise pour les Territoires et les Professions. Il apporte sa contribution originale et spécifique au projet de l'Enseignement Catholique, au ré-enchantement de l'école.

³ *Code rural*, L 813-1.

⁴ Pape François, *Laudato Si*, §217.

⁵ Les territoires sont divers : ruraux, urbains, virtuels ou territoires de projet (territoire «sans lieu mais en lien») pour lesquels le CNEAP décline des modalités spécifiques d'actions.

UNE AMBITION ÉDUCATIVE RÉAFFIRMÉE ET RENFORCÉE

DES ENJEUX FORTS

Le CNEAP, fédération regroupant principalement des établissements de formation professionnelle entend lier dans un projet éducatif tourné vers la personne l'excellence des « humanités » qui n'est pas propre aux formations relevant de l'enseignement général et la formation professionnelle.

Les établissements du CNEAP (lycées et écoles supérieures, CFA, Centres de formation continue) ont la conviction que la formation professionnelle est un outil éducatif puissant au service de la jeunesse ou des adultes en formation :

- **en apprenant un métier**, le jeune, l'adulte, acquiert une « identité professionnelle » qui est constitutive de sa propre identité. La formation professionnelle lui permet de grandir et de trouver sa place dans la société ; en quelque sorte, de l'aider à « entrer en société » ;
- **en vivant des expériences en situation professionnelle**, grâce aux stages scolaires et à l'apprentissage, le jeune découvre l'engagement dans une équipe au travail pour atteindre un objectif commun, le respect des autres membres de l'équipe, la solidarité au sein de cette équipe... La formation professionnelle transmet des valeurs éducatives qui méritent d'être mieux connues et reconnues. Elle favorise l'insertion sociale des adultes ;
- **en bénéficiant d'un enseignement** qui favorise la pluridisciplinarité, les séances pratiques, la pédagogie de projet, les chantiers et ateliers écoles, le jeune peut à la fois mobiliser davantage de ressources personnelles et s'inscrire dans une progression collective.

Il s'agit pour les prochaines années de promouvoir un établissement s'inscrivant dans **une dynamique de réussite pour tous** :

- qui offre un dispositif d'*accompagnement personnalisé* des jeunes dans leur parcours d'orientation et de formation ;
- qui propose des modalités de *formation et de parcours* variées pour répondre aux différents profils d'apprentissage des jeunes ;
- qui développe *une offre de formation continue* pour les professionnels du territoire ;
- qui donne aux lycéens et étudiants, comme aux apprentis et stagiaires, une *ouverture à l'espace européen et international*, reconnu comme l'espace professionnel de demain ;
- qui *innove dans les pratiques pédagogiques*, y compris en utilisant les nouveaux outils numériques pour améliorer l'acquisition de compétences.

PRÉAMBULE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS

En lien d'évidence avec notre 6^{ème} mission et notre enracinement chrétien, le projet éducatif du CNEAP inscrit son action dans les valeurs de la République et contribue à la valorisation de la fraternité vécue dans l'école, mais aussi, aujourd'hui et demain, dans l'entreprise. Loin d'être un simple « vivre ensemble », il s'agit au contraire d'avoir avec les jeunes en formation une ambition plus haute, celle d'un réel « être-ensemble (professionnel, également) » propre à faciliter le ciment social et humain. Le projet du CNEAP insiste sur la nécessaire cohérence entre la formation générale et la formation professionnelle pour parvenir à faire des jeunes en formation des personnes responsables et dignes. C'est l'engagement, le regard tourné vers l'autre, et l'accompagnement sur le plan éducatif du jeune, qui contribueront à reconnaître la pertinence d'un jeune issu de nos établissements.

« *Chercheur tout au long de la vie* », chacun d'entre nous, dans notre société, doit se doter des compétences lui permettant d'analyser les situations davantage qu'apprendre des modèles « prêt à porter ».

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Chantier n°1-1 :

Mettre en œuvre un parcours de réussite pour tous les apprenants de l'établissement, qu'ils soient lycéens, apprentis ou stagiaires.

Chantier n°1-2 :

Elargir l'offre de formation en proposant de nouvelles modalités pédagogiques afin de s'adapter à la diversité des profils d'apprentissage des jeunes.

Chantier n°1-3 :

Développer la formation continue dans un objectif d'animation territoriale et de renforcement des relations avec les professionnels.

Chantier n°1-4 :

Permettre à chaque apprenant de s'ouvrir à l'Europe et au monde.

Chantier n°1-5 :

Adopter une politique volontaire en matière de numérique éducatif.

L'ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS SES TERRITOIRES

DES ENJEUX FORTS

La mission d'animation du territoire, mise en synergie avec la mission de formation initiale et continue, constitue l'un des leviers permettant d'affirmer nos spécificités. Dans notre monde complexe, ces territoires sont pluriels : urbains, ruraux, de projets ou virtuels, ils peuvent être également internationaux pour répondre aux sollicitations de notre société et aux attentes planétaires.

Les établissements du CNEAP, par leur infrastructure, les compétences mobilisables, leur possibilité d'accès aux nouvelles technologies, ont vocation à s'impliquer dans la mise en œuvre de stratégies de développement portant les attentes du territoire.

Mais il y a un défi posé à chaque établissement : constituer et offrir un potentiel de ressources qui lui permette de figurer dans le panel des acteurs locaux reconnus pour leur expertise. En d'autres termes : être *apte, en coopération instituée avec d'autres partenaires, à répondre aux besoins socio-professionnels générés par les évolutions démographiques et le développement économique territorial.*

Dans nos domaines d'intervention, la transition agro-écologique de l'agriculture, jointe à d'autres priorités publiques : qualité environnementale, plan alimentaire territorial, animation des territoires ruraux, ... offre l'opportunité aux établissements du CNEAP de s'engager au plus près du terrain local.

Et si des établissements de la filière services se trouvent en tension à cause de concurrences dans les formations du « sanitaire-social », on observe que ceux qui tirent davantage leur épingle du jeu ont fait le choix d'initiatives locales originales avec les Professions et les Collectivités (ex : foyer d'accueil, magasin pédagogique, applications numériques, ...).

Toutes ces expériences de diversification d'activités, reliées au cœur de métier de l'établissement, permettent de cerner un des atouts stratégiques des établissements du CNEAP : celui de contribuer à ***l'animation éducative des territoires.*** Cela conduit à se positionner sur le terrain de l'entreprise marchande et sur celui de l'économie sociale et solidaire. Car si notre mission éducative évolue en s'inscrivant plus dans le projet de développement territorial soutenu par les collectivités, alors peut s'ouvrir un éventail d'interventions touchant à la fois les champs éducatif et socio-économique.

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Chantier n°2-1 :
Se positionner comme acteur dans les projets de territoire.

Chantier n°2-2 :
Développer le partenariat avec les acteurs socio-économiques.

Chantier n°2-3 :
S'affirmer comme promoteur d'une spiritualité de la vitalité des territoires.

Chantier n°2-4 :
Amplifier les stratégies collectives et la synergie de réseau.

UN LYCÉE ACTEUR DANS SES RÉSEAUX

DES ENJEUX FORTS

Le CNEAP se construit autour d'un sens du bien commun, de la mutualisation et par le développement d'un travail en réseau. Chacun exclut, par principe et par conviction, de travailler seul ou de conduire des actions qui ne soient concertées avec les autres établissements partenaires⁶.

Cette conscience de s'inscrire dans « **une communauté de communautés éducatives** » fonde la légitimité du réseau : elle s'accorde en cela aux valeurs de l'enseignement social de l'Eglise dont la plupart des projets d'établissements se réclament : la solidarité (lien institutionnel), la fraternité (lien personnel), la subsidiarité (lien de responsabilisation) et la participation (lien de confiance et partage), au service du bien commun et de la charité.

Conscients de leur coresponsabilité dans la réussite des 5 missions que le contrat passé avec l'État leur assigne, les établissements sont appelés à bâtir ensemble des stratégies collectives où chacun affirme ses spécificités en renforçant le collectif. Si chaque projet est singulier, il s'inscrit néanmoins dans une démarche globale et en cohérence avec le projet institutionnel ; il constitue l'apport particulier de chacun à une dynamique commune de maillage territorial de notre offre éducative en réponse aux attentes des territoires et de leur population.

Lorsque que l'on évoque le concept de « **lycée des territoires** », on revendique, fédérée autour d'un principe unique, une pluralité de déclinaisons liée à la diversité des territoires. C'est cela le sens que le CNEAP donne à l'expression « **Faire fédération** » lancée lors du Congrès 2012 : **créer ensemble une synergie par la valorisation de l'expression unique présente dans chaque projet.**

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Chantier n°3-1 :
Renforcer l'animation régionale.

Chantier n°3-2 :
Stimuler le travail collaboratif du local au national.

Chantier n°3-3 :
Faire du CNEAP un incubateur d'idées.

Chantier transversal :
Inscrire l'outil numérique comme accélérateur de notre projet.

⁶ « *Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup* »
Helen KELLER (1^{ère} personne handicapée à obtenir un diplôme universitaire)

UNE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE REDYNAMISÉE

DES ENJEUX FORTS

La richesse de la vie associative et l'engagement bénévole sont les leviers de la vitalité de notre réseau. Chaque bénévole qui s'engage dans une association de gestion doit trouver sa place au cœur du collectif qu'il rejoint et prendre conscience de la responsabilité qu'il assume :

- **L'implication et la motivation** des bénévoles sont les corollaires indispensables à un travail de pilotage efficace et éclairé des structures, avec les cadres dirigeants qui les accompagnent dans cette mission ;
- **le processus de renouvellement** des administrateurs ainsi que leur **formation** comptent autant que ce qui est mis en place pour les chefs d'établissement, afin que directions et conseils d'administration disposent, complémentairement, des compétences et connaissances recherchées ;
- l'appel de nouveaux **élus associatifs** donne l'occasion d'en diversifier les profils afin d'accroître la pertinence de nos conseils et commissions et de valoriser les engagements.

La gouvernance institutionnelle est appelée à être, à tous les échelons de la Fédération, un facteur de dynamisme et de synergie :

- l'institution CNEAP doit rester vigilante sur le respect des statuts des associations et s'assurer de la bonne **représentation des familles** au sein de l'établissement, par le biais de l'association si elle est d'éducation populaire (AEP), ou d'une association de parents d'élèves, si ce choix a été fait ;
- l'autonomie juridique et légitime des associations ne peut pas s'opposer à l'**intérêt collectif** de la Fédération. Quand se trouve en jeu la pérennité de l'établissement dans son intégrité et son projet éducatif, les conséquences du choix de rapprochement avec d'autres structures de formation (dépendant de l'éducation nationale, par exemple) imposent aux administrateurs le discernement nécessaire. Il s'agit de trouver la juste articulation entre le droit associatif et la nécessaire collégialité de décisions impactant le réseau au-delà de l'association concernée.

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Chantier n°4-1 :
Renforcer la professionnalisation des administrateurs de nos associations et leur implication territoriale.

Chantier n°4-2 :
Reconnaître la spécificité de l'établissement agricole et sa complémentarité vis-à-vis de l'Éducation Nationale.

Chantier n°4-3 :
Revisiter le modèle économique de la fédération et des établissements.

FAIRE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE D'ÉTABLISSEMENT

DES ENJEUX FORTS

La logique de la communauté professionnelle (ou « communauté de travail ») n'est pas exactement celle de la communauté éducative. Il s'agit ici de notre responsabilité en regard du Code du Travail, d'une part, et des sources de notre vocation propre, d'autre part, pour valoriser la personne et reconnaître son engagement professionnel.

Si l'association est une communauté de travail, il est nécessaire qu'elle prenne la mesure des cadres dans lesquels elle s'inscrit : conventions collectives, statuts des personnes, mutualisation des moyens avec d'autres établissements du réseau CNEAP ou non, partenariats à établir avec d'autres structures associatives ... ne peuvent pas s'envisager indépendamment de l'appartenance à notre Fédération.

Bien comprendre les spécificités de nos établissements, c'est aussi accepter de voir que coexistent deux logiques parfois difficilement conciliables entre elles :

- d'une part, une logique « communautaire » (terme à distinguer de « communautariste ») : celle de *la communauté éducative désirée*, dans laquelle chacun est engagé par une conviction éducative (et éventuellement chrétienne) forte ;
- d'autre part, une logique « sociale » bâtie sur des relations liées au monde du travail, à une *approche contractuelle* de la relation, à ses codes et à ses obligations.

Des transformations de structures et de fonctions sont rendues nécessaires par les bouleversements de l'environnement et la mutation des besoins. Dans ce contexte, on veillera à l'existence d'un dialogue social promu par la branche et participant à la marche en avant de la communauté éducative.

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Chantier n°5-1 :
Relecture/réécriture des textes conventionnels de la branche.

Chantier n°5-2 :
Un dialogue social avec une politique sociale.



CNEAP.FR



@cneapec



ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ - CNEAP

CNEAP

277 RUE SAINT-JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

CNEAP@CNEAP.FR

